



Éditorial

L'INJUSTICE FISCALE

Il y a quelques mois, lors d'un conseil d'administration de notre association départementale, alors que chacun faisait le constat d'une inflation galopante et des salaires qui malheureusement n'augmentaient pas dans les mêmes proportions ; la réflexion est venue sur le fait que proportionnellement l'imposition sur les revenus était plus élevée pour les personnes ayant des salaires moyens que pour celles qui ont de hauts revenus.

Alors j'ai posé mon portable sur la table et j'ai demandé à « Google » si ma comparaison était réelle. En retour j'ai eu un article du journal « Le Parisien », qui présente une étude qui précise : « les 37800 foyers français les plus aisés qui touchent plus de 627 000 € annuels, ont un taux d'imposition global de 46 % mais que ce taux diminue au fur et à mesure que les revenus de ces ultra riches progressent. »

Suite à ce constat je pourrais conclure en ayant mis en évidence que nous ne nous étions pas trompés. En effet il existe plusieurs sortes d'imposition avec des taux dégressifs mais aussi avec d'autres formes de taxation provenant des bénéfices non distribués des entreprises, qui sont donc soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) à un taux de 33,33 %.

En clair un citoyen lambda a le sentiment de payer trop d'impôt sur le revenu car la TVA sur tous les produits consommés et les différentes taxes sur le carburant réduisent également son pouvoir d'achat, contrairement aux plus riches qui peuvent acheter par exemple de gros véhicules et vivent dans des habitations plus luxueuses qu'eux. Mais cette guerre sur la différence d'imposition des plus riches s'oppose aussi à la nécessité de financer des entreprises créatrices d'emplois qui admettons-le nous fournissent du travail et donc notre revenu.

Chaque pays attire vers lui des grandes fortunes car nous sommes tous concurrents les uns des autres sur cette terre et le riche ira là où il est le mieux accueilli.

J'imagine que cela ne consolera personne mais l'argent distribué aux plus pauvres vient de l'activité financée par les plus riches même si d'un point de vue général ils profitent beaucoup de cette situation.

Jean-Luc Hilary
Président de l'Association
des salariés agricoles du Morbihan

Agenda

- **Les rencontres nationales de la conchyliculture et des cultures marines à Vannes du mercredi 6 et jeudi 7 septembre** au Parc Exo Chorus - www.rencontres-conchyliculture.com



- **SPACE à Rennes du mardi 12 au jeudi 14 septembre.** Salon International des productions animales - www.space.fr



- **Vendredi 29 septembre à 14h** à Bréhan, visite d'un élevage laitier avec transformation et vente de fromages organisé par l'Association des salariés agricoles du Morbihan sur inscription au 06 03 12 42 79.

Pour recevoir le programme complet des activités, contacter l'Association des salariés agricoles au 02.97.46.22.19 ou simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr Suivez l'actualité sur la page [facebook](#) de l'Association. **Adhérez à l'Association en ligne via Helloasso**

- **Salon « Ohhh La Vache ! » le samedi 14 et dimanche 15 octobre à Pontivy.** Venez rencontrer les administrateurs de l'Association des salariés agricoles du Morbihan sur leur stand (Hall grand public). Tombola (lots : tablette et panier garni de produits locaux), apéritif (jus de fruit et cidre) chaque midi, animation avec un casque virtuel pour visualiser des vidéos en 3D réalisées dans le Morbihan par l'association sur les métiers agricoles - www.salon-ohhhlavache.fr et sur la page Facebook [Ohhh-lavache!](#)



- **Mardi 7 novembre à 20h** à Locminé Formation, réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan **sur la réforme de la retraite.**
- **Samedi 25 novembre** matin, distribution **des cadeaux de Noël du COSSA** (Comité d'Ouvriers Sociales des Salariés Agricoles) à Plouay, Questembert, Ploërmel et Locminé. Salle de la Maillette à Locminé, en après-midi spectacle et goûter pour les enfants et en soirée, dîner dansant. Pour toute information, contacter l'ANEFA Morbihan au 02 97 46 22 14.

Loisirs

- **Lanester - Parc des Expositions**
 - Festival Insolent - 28 octobre - À partir de 37 €
 - Les chevaux de feu du Père Noël Du 8 au 10 décembre - 23 €
 - Patrick Bruel - 6 avril 2024 - À partir de 39 €
- **Lorient - Hydrophone**
 - Zed Yun Pavarotti - 12 octobre - 25 €
 - Big Joanie - 20 octobre - 15 €
- **Quéven - Les arcs**
 - Franjo - 14 octobre - 33 €
 - Adé - 2 novembre - 25 €
 - Adela Diane - 17 novembre - 25 €
- **Locminé - La Maillette**
 - Jean-Baptiste Guégan - 6 et 7 décembre - 49 €
 - Amicalement Vamp - 21 janvier 2024 - 38 €
 - Chimène Badi - 18 février 2024 - 43 €
 - Ahmed Silla - 14 mars 2024 - 45 €
- **Auray - Théâtre à l'Ouest**
 - Thaïs - 28 septembre - 24 €
 - Max Boublil - 13 octobre - 28 €
 - Les Zindé - 18 novembre - 19 €
- **Vannes - Palais des Arts**
 - Dominique A - 5 octobre - 33 €
 - Maxime Le Forestier - 15 décembre - 39 €
- **Saint-Avé - L'échonova**
 - Kalika - 29 septembre - 17 €
 - Elliott Armen - 12 octobre - Gratuit
 - MPL - 30 novembre - 21.50 €
- **Rennes - Le Liberté**
 - Renaud - 20 octobre - 39 €
 - Obispo - 21 octobre - 49 €
 - Soprano - 4 novembre - 38 €
 - M. Pokora - 8 novembre - 49 €
- **Brest - Arena**
 - Christophe Mahé - 9 novembre - 47 €
 - Etienne Daho - 16 novembre - 69 €
 - Matmatah - 24 novembre - 36 €
 - Claudio Capéo - 25 novembre - 35 €
- **Nantes - Le Zénith**
 - Zazie - 21 septembre - Dès 25 €
 - Gazo - 19 octobre - 35 €
 - Jain - 9 novembre - Dès 34 €
 - Sardou - 14 et 15 novembre - Dès 39 €



Exploitations production agricole et CUMA

Salaires minima (National), applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale Production agricole et CUMA - Avenant du 25/05/2023 qui entrera en vigueur le 1^{er} jour du mois civil suivant la parution de l'arrêté d'extension au JO.

Palier	Coefficients d'emploi	Salaire brut horaire €	Salaire brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	11,52 € (SMIC)*	1747,20€ (SMIC)*
Palier 2	12 points - 16 points	11,61 €	1760,85 €
Palier 3	17 points - 24 points	11,78 €	1786,63 €
Palier 4	25 points - 35 points	12,03 €	1824,55 €
Palier 5	36 points- 51 points	12,56 €	1904,93 €
Palier 6	52 points - 73 points	13,15 €	1994,42 €
Palier 7	74 points - 104 points	13,92 €	2111,20 €
Palier 8	105 points - 143 points	14,88 €	2256,80 €
Palier 9	144 points - 196 points	16,11 €	2443,35 €
Palier 10	197 points - 270 points	17,84 €	2705,73 €
Palier 11	271 points - 399 points	20,30 €	3078,83 €
Palier 12	400 Points	23,20 €	3518,67 €

Les CSP** dépendent non seulement des points mais aussi des critères de l'emploi.

Technicien : au moins 74 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en technicité et : Degré 3 en responsabilité ou Degré 3 en autonomie.

Agent de maîtrise : au moins 105 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 3 en autonomie et : Degré 3 en management ou Degré 4 en technicité.

Cadre : au moins 197 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en autonomie et : Degré 4 en technicité ou Degré 4 en management.

Depuis le 1^{er} avril 2021 cette grille de salaires remplace les grilles de salaires qui étaient applicables dans le Morbihan jusqu'au 31 mars 2021 pour les exploitations agricoles du Morbihan, les CUMA (de Bretagne et Pays de Loire), le maraîchage (Morbihan, Ille et Vilaine), l'horticulture-pépinière (Morbihan) et l'arboriculture (de l'Ouest).

Avec cette nouvelle classification des emplois, à chaque poste est attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculés en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et peut bien évidemment se faire en concertation avec le salarié.

* Le SMIC au 01/05/2023 est passé à 11,52€/heure Brut, soit 1747,20€ mensuel Brut.

**Catégories Socio-Professionnelles

Personnel d'exécution des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux

National - Salaires minima nationaux applicables depuis le 1^{er} septembre 2023.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi exécutant	1	11.52*	1747.20
- Emploi exécutant	2	11.68	1771.47
- Emploi spécialisé	1	11.80	1789.67
- Emploi spécialisé	2	11.92	1807.87
- Emploi qualifié	1	12.05	1827.58
- Emploi qualifié	2	12.33	1870.05
- Emploi hautement qualifié	1	12.75	1933.75
- Emploi hautement qualifié	2	13.28	2014.13
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	1	13.94	2114.23
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	2	14.72	2232.53
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	1	15.52	2353.87
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	2	16.30	2472.17
- Cadre I		18.16	2754.27
- Cadre II		21.53	3265.38

* Le SMIC au 01/08/2022 est passé à 11,07€/heure Brut, soit 1678,95€ mensuel Brut.

Personnel administratif des Entreprises de Travaux et Services ruraux, prestations avicoles et forêt

Salaires minima nationaux applicables depuis le 1^{er} septembre 2023.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi administratif exécutant	1	11.52*	1747.20
- Emploi administratif exécutant	2	11.68	1771.47
- Emploi qualifié	1	12.05	1827.58
- Emploi qualifié	2	12.33	1870.05
- Emploi hautement qualifié	1	12.75	1933.75
- Emploi hautement qualifié	2	13.28	2014.13
- Technicien Administratif et Comptable	1	13.94	2114.23
- Technicien Administratif et Comptable	2	14.72	2232.53
- Cadre I		18.16	2754.27
- Cadre II		21.53	3265.38

Entreprises Conchylicoles

Salaires minima (National) depuis le 1^{er} mai 2023, applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale de la conchyliculture.

Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
1	11.52*	1747.20
2	11.52*	1747.20
3	11.72	1777.53
4	12.03	1824.55
5	13.29	1215.65
6	17.48	2651.13

Classification des emplois :

- Ouvrier/employé : échelon 1
- Ouvrier qualifié et employé : échelon 2
- Ouvrier hautement qualifié : échelon 3
- Chef d'équipe : échelon 4
- Cadre (technique ou commercial) : éch 5
- Cadre (responsable d'exploitation) : éch 6

Entreprises du Paysage

Salaires minima (National) avenant du 13 juin 2023 en cours d'extension.

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
O1	11.53	1748.72
O2	11.56	1753.27
O3	11.66	1768.43
O4	11.91	1806.35
O5	12.35	1873.08
O6	12.91	1958.02
E1	11.53	1748.72
E2	11.67	1769.95
E3	12.16	1844.27
E4	12.91	1958.02

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 2125 € - TAM2 : 2229 € - TAM3 : 2389 € - TAM4 : 2616 €). Si forfait sur la base de 218 jours les salaires sont majorés de +15 %.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 35300 € - C1 : 39580 € - C2 : 39580 € - C3 : 41400 € - C4 : 42650 € - C5 : 45500 € - D : d'un commun accord.)

Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(Salaires minima au 1^{er} septembre 2023)

Personnel chargé des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture - Personnel bénéficiant du statut de Technicien, Agent de Maîtrise (TAM) et Cadres en entreprises de prestations de services à l'aviculture.

Classification /Échelon	Salaire horaire €
- Emploi exécutant Échelon 1	11.52*
- Emploi exécutant Échelon 2	11.68
- Emploi spécialisé Échelon 1	11.80
- Emploi spécialisé Échelon 2	11.92
- Emploi qualifié Échelon 1	12.05
- Emploi qualifié Échelon 2	12.33
- Emploi hautement qualifié Échelon 1	12.75
- Emploi hautement qualifié Échelon 2	13.28
- TAM 1 Échelon 1	13.94
- TAM 1 Échelon 2	14.72
- TAM 2 Échelon 1	15.52
- TAM 2 Échelon 2	16.30
- Cadre I	18.16
- Cadre II	21.53

Je suis salarié dans une exploitation agricole je souhaiterais faire une formation technique de quelques jours. Quelles sont les démarches que je dois accomplir ? Il est nécessaire d'en parler avec votre employeur (lors de l'entretien annuel notamment), c'est lui qui fera les démarches. Vous pouvez être force de proposition (thème de formation, lieu, dates) en consultant le catalogue des formations inter-entreprises Bretagne sur le site d'OCAPIAT. Les actions de formation "catalogue" sont prises en charge par OCAPIAT à 100 % des coûts pédagogiques et les salaires sont en totalité à la charge des entreprises. A noter que la formation est obligatoire dans le cadre de principes tel que l'adaptation à votre poste (nouvelles technologies).

Je suis salarié dans une exploitation j'utilise ma propre tenue vestimentaire, quelles sont les obligations de l'employeur ? Votre employeur doit obligatoirement fournir des vêtements de travail à ses salariés, si ces vêtements sont imposés à cause des risques encourus. Par exemple, si un salarié en élevage laitier a besoin de bottes avec semelle antidérapantes en salle de traite car le sol est glissant, l'employeur doit les lui fournir. Il en sera de même, si un producteur de porcs demande explicitement à son salarié de ne pas travailler en jean mais avec une combinaison de travail et ce pour raisons sanitaires. « *L'employeur met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité.* » [Article R4321-2](#) du code du travail. « *L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective.* » [Article R4321-4](#) du code du travail.

Mon fils a 18 ans et est en contrat d'apprentissage pour deux ans chez un agriculteur et ce depuis la rentrée de septembre, quel sera son salaire ? La première année, sa rémunération brute sera de 50 % du SMIC et en deuxième année de 57 %. Les partenaires sociaux agricoles ont signé un accord de branche, applicable depuis le 1er juillet 2023, destiné à rendre plus attractive la grille de salaire minima des apprentis de 18 à 20 ans. Désormais, la rémunération minimale conventionnelle sur cette tranche d'âge est plus élevée que la rémunération minimale prévue par la loi.

Je suis salarié avicole et je voudrais savoir ce qu'est le CPF? Le CPF, compte personnel de formation qui a remplacé le CIF, est un dispositif utilisable tout au long de la vie active des salariés (y compris en période de chômage) et mobilisable pour financer une formation qualifiante ou certifiante. Chaque actif dispose d'un CPF, crédité chaque année de 500 € supplémentaires (compte plafonné à 5000 €). Les salariés les moins qualifiés, ainsi que les personnes en situation de handicap, disposent de 800 € par an (plafonné à 8000 €). Si la formation se déroule pendant le temps de travail, le salarié doit préalablement demander l'autorisation à son employeur. Si la formation est suivie en dehors du temps de travail, le salarié n'a pas à demander l'accord de son employeur mais ce temps de formation ne donne alors pas droit à rémunération. Consulter « [MonCompteFormation](#) ».

Est-ce vrai que l'on peut avoir un intéressement dans une exploitation agricole comment doit-on procéder ? Je travaille sur un élevage de porcs. Oui bien sûr mais il n'y a aucune obligation de mise en place dans l'entreprise d'un intéressement, car c'est un dispositif facultatif d'épargne salariale établi par l'employeur via un accord avec les salariés et qui permet à la fois de motiver et de fidéliser les salariés en les associant financièrement aux résultats ou à la performance de l'entreprise. La prime est proportionnelle aux résultats ou aux performances de l'exploitation (quel que soit sa taille). S'il n'y a pas encore d'intéressement sur l'exploitation, échangez avec votre employeur sur le sujet (intérêt pour vous fidéliser, défiscalisation, modalités de calcul : comme sur le nombre de porcelets sevrés).

Mon patron et moi ne sommes jamais d'accord sur les heures de travail effectuées, est-il vrai qu'il doit y avoir un registre d'enregistrement des heures sur l'exploitation ? On parle de contrôle de la durée du travail ([Articles D3171-1 à D3171-16](#)) car l'inspection du travail doit pouvoir faire ce contrôle au travers d'enregistrement. Il y a souvent un même horaire collectif, daté et signé par l'employeur, affiché, ce qui rend inutile un enregistrement individuel. Dans votre cas, vos horaires semblent varier, mettez-vous d'accord avec votre employeur pour utiliser un registre d'horaire individualisé (papier ou informatique) que vous remplissez et que vous signez tous les deux chaque mois.

Pour nous envoyer vos questions, par SMS au 07.85.08.33.59 ou par email à simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr

Pour recevoir le

Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19

ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession.....

Adresse

Tél..... Email :

Tarifs des cotisations : **Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €**

Carte CEZAM remise avec l'adhésion



Vous traversez une épreuve de la vie (séparation, divorce, veuvage), vous vivez des difficultés qui désorganisent votre vie (aider un proche en perte d'autonomie, problématique liée à votre santé) ou encore avez besoin d'un coup de pouce financier pour avancer (Permis B pour un jeune, aide à la poursuite d'études...), pensez à solliciter AGRICA Prévoyance. Le panel des aides financières est large, d'une aide pour un appareillage audio à un soutien psychologique.

Comment faire une demande d'aide ?

Il y a un dossier à remplir (mais en téléphonant à AGRICA vous pouvez déjà avoir les premières informations et être aidé pour déposer le dossier). Les dossiers sont instruits en commission paritaire sociale composée d'administrateurs AGRICA collègue salariés et collègue employeur qui se réunit tous les trimestres. Chaque demande est étudiée et selon l'urgence de la situation, il peut ne pas être tenu compte des conditions de ressources.

Contactez AGRICA pour toute question liée à une demande d'aides sociales par le 0 800 945 272

(du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14 à 17h)

Par mail :

actionsocialeprevoyance@groupagricra.com

Sur internet, consulter l'ensemble des dispositifs : www.groupagricra.com



Adhérer, c'est :

- Recevoir la carte CEZAM permettant de :
 - bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...)
 - avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, piscines, ski...)
 - pouvoir voyager à moins cher.
- Avoir un couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole



Rejoignez-nous sur :

<https://www.facebook.com/people/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan/100054248510551/>



02 97 46 22 19



LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ANEFA MORBIHAN

www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

emploi56@aneфа.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14

Toutes les offres sur la page [Facebook de l'ANEFA Morbihan](#)

Aviculture

La Chapelle Neuve - OFR043566-56 - SARL (Poules pondeuses bio) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Guilliers - OFR041542-56 - Groupement d'employeurs (avicole) recherche agent de conditionnement - CDI tps plein
Locmaria Grand-Champ - OFR041946-56 - Exploitation dindes recherche technicien d'élevage - CDD 6 mois
Le Croisty - OFR037365-56 - EARL (Pigeons de chair) recherche agent d'élevage - CDI tps partiel 28h/semaine
Caro - OFR036309-56 - SARL (Poules reproductrices, œufs) recherche agent d'élevage avicole - Primes - CDI tps plein
Bignan - OFR034451-56 - Élevage poules pondeuses recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Loyat - OFR041077-56 - EARL (Poules pondeuses) recherche agent de conditionnement - CDI tps plein

Lait

Nivillac - OFR042965-56 - GAEC (72 VL et 100 ha) recherche agent agricole polyvalent - CDI tps plein
Ste Hélène - OFR032267-56 - GAEC (2 robots de traite) recherche technicien(ne) d'élevage laitier - CDI tps plein
Ploerdut - OFR030976-56 - GAEC (150 VL et cultures) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein
Ploemeur - OFR043528-56 - EARL (60 VL) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein
Languidic - OFR042557-56 - EARL (50 VL bio, transformation) recherche agent fromager - CDI tps plein
Priziac (60 VL), Pont-Scorff (120 VL), Bréhan (180 VL), Ploërmel (90 VL) 4 exploitations laitières recherchent 4 agents laitiers - CDI tps partiel
Arzal, Auray, Josselin, Languidic, Lanouée, Malansac, Muzillac, Pluméliu, Malestroît - Service de remplacement recherche 9 agent de remplacements en lait - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein
Allaire, Inzinzac Lochrist, Lanouée, Pluméliu, Groupement d'employeurs départemental recherche 4 techniciens en élevage laitier pour travailler sur 4 secteurs différents (en général sur deux exploitations laitières) - CDI tps plein

Bovin viande - Caprin, canin

Pluvigner - OFR038143-56 - GAEC (280 chèvres) recherche agent caprin (chevreaux) - CDD 6 mois
Sarzeau - OFR042618-56 - EARL (Bovin viande) recherche agent vente directe et marchés - CDI tps partiel
St Brieuc de Mauron - OFR041541-56 - Service de remplacement recherche agent canin (Husky...) - CDD 8 mois

Porc

Colpo, Priziac, Val d'Oust, St Guymard 4 Maternités collectives recherchent 4 techniciens(nes) d'élevage - CDI tps plein
Arzal - OFR043058-56 - SCEA (250 Truies NE) recherche responsable pôle naissance - CDI tps plein
Guer - OFR033118-56 - EARL (VL et 200 T) recherche responsable d'élevage porcin - CDI tps plein
Séglien - OFR041954-56 - GAEC (280 T NE) recherche agent d'élevage porcin - CDI tps plein
Béganne - OFR038914-56 - SCEA (350 T NE en sélection) recherche technicien(ne) élevage - CDI tps plein
Evellys - OFR042810-56 - SCEA (300 Truies, mâles non castrés, robot de lavage, 200 ha) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Gourin - OFR030849-56 - EARL (360 Truies NE) recherche technicien(ne) d'élevage - CDI tps plein
Moustoir-Remungol - OFR033316-56 - SCEA (685 T NE, bâtiments récents, conduite 7 bandes) recherche techniciens(ne) d'élevage - CDI tps plein
Ploërmel - Service de remplacement recherche technicien(ne) d'élevage - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein
Carentoir (800 T NE), Guilliers (400 T NE), Saint-Marcel (320 T NE), Groupement d'employeurs recherche 3 technicien(ne)s élevage porcin - CDI tps plein

Grandes Cultures

Surzur/Le Fauët/Férel/Surzur 4 ETA recherchent conducteur(trice) d'engins agricoles - CDI tps plein
Malguenac - OFR042605-56 - ETA recherche responsable de secteur - CDI tps plein
Val d'Oust - OFR039237-56 - CUMA recherche chauffeur agricole - CDI tps plein
Guer - OFR039213-56 - EARL (Dindes, poulets) recherche chauffeur agricole - CDI tps plein
Pluméliu - OFR042798-56 - SCEA (250 TNE, maïs, orge, PdT) recherche chauffeur agricole - CDI tps plein
Theix - OFR042269-56 - SARL Préparation semences recherche agent polyvalent autonome - Nov. à Juillet à l'atelier et août à octobre déplacements Bretagne (Tous frais payés) - 25 à 30 000 €/net CDI tps plein

Paysage - Horticulture

Gestel - OFR041599-56 - Paysagiste recherche ouvrier paysagiste - Salaire attractif - Permis B et EB - CDI tps plein
Plumelec - OFR034152-56 - Paysagiste recherche responsable de chantier entretien - CDI tps plein
Auray - OFR034896-56 - Société recherche 3 postes : chef de chantier, maçon et paysagiste - CDI tps plein
Theix-Noyal - OFR038233-56 - Paysagiste recrute un maçon du paysage et un jardinier-paysagiste - CDI tps plein
Plougoumelen - OFR041476-56 - EARL recherche agent horticole (vente directe) expérimenté - CDI tps plein
Plouray - OFR042903-56 - GE recherche chef de culture horticole expérimenté - CDI tps plein
St Jean Brévelay - OFR043060-56 - Centre de formation recherche agent horticole - CDI tps plein

Maraîchage - Arboriculture

Plouhinec - OFR038736-56 - EARL (Légumes plein champ) recherche agent de récolte - CDD 6 mois
Plouhinec - OFR041537-56 - GAEC (Légumes et fleurs) recherche 2 agent de culture - CDD 6 mois
Sulniac - OFR038541-56 - GE recherche agent en maraîchage (Récolte et marchés légumes bio) - CDD 8 mois
Beric - OFR043322-56 - EARL (serres et plein champ) recherche agent de cultures - CDI tps plein
Noyal-Pontivy - OFR039795-56 - SCEA (Pommes de table) recherche agent de conditionnement - CDD 4 mois

Apprentissage

25 exploitations recherchent apprentis (Lait, porc, aviculture).

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières - NE : Naissur-Engraisseur - FAF : Fabrication à la Ferme - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée

Social

Rentrée 2023 : la MSA accompagne les jeunes et les familles.

Pour les familles, la période de rentrée scolaire s'accompagne bien souvent de son lot de dépenses : fournitures, frais de cantine, installation d'un étudiant ou bien encore inscriptions aux clubs de sports et autres activités parascolaires. Zoom sur 3 exemples qui soulignent la volonté de la MSA d'encourager l'autonomie des jeunes et d'améliorer les conditions de vie des familles.

L'allocation de rentrée scolaire ou ARS

Distribuée à partir du 16 août, cette allocation est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de l'enfant et tient compte de la revalorisation qui fait suite aux annonces gouvernementales sur le pouvoir d'achat.

L'aide à la poursuite d'études

Une aide complémentaire pour faciliter la poursuite des études est accordée aux ressortissants MSA qui assument la charge d'un étudiant. Elle peut être versée, sous certaines conditions, au jeune de 16 ans à moins de 25 ans, ne bénéficiant pas de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et suivant des études supérieures, professionnelles ou en alternance. Le jeune (ou ses parents) doit être assuré à la MSA en assurance maladie et ne pas percevoir de prestations familiales d'un autre régime. L'aide est accordée pour l'année scolaire en cours et est renouvelable pendant la durée des études dans la limite des conditions d'âge.

L'aide aux activités sportives et culturelles

La MSA verse, sous certaines conditions, une aide aux loisirs qui permet de payer tout ou partie des frais d'inscription, pour un trimestre minimum, à des activités culturelles, artistiques ou sportives proposées par des structures collectives agréées par les autorités compétentes. Sont éligibles également les abonnements à une revue spécifique enfance-jeunesse et les cours de langue extrascolaires.

Les bénéficiaires sont les familles allocataires de la MSA Portes de Bretagne, en juin de l'année de la demande, au titre des prestations familiales, ou à défaut, des prestations de l'assurance maladie. Elles ne doivent pas percevoir de prestation d'un autre organisme de protection sociale.

La MSA Portes de Bretagne vous souhaite une bonne rentrée !



Pour plus d'informations sur les prestations et réaliser vos démarches en ligne, rendez-vous sur portesdebretagne.msa.fr ou appelez le 02 99 01 80 80.



santé
famille
retraite
services